



ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG
ORCHESTRE NATIONAL

REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

Une contrebasse solo

Le pupitre des contrebasses comprend deux postes de solistes et deux postes de co-solistes. Le soliste peut être amené à jouer à la 2^{ème} chaise.

Concours le lundi 18 janvier 2027

Début des épreuves à 9h30 (tirage au sort de l'ordre de passage à 9h15). Toutes les épreuves ont lieu à Strasbourg, Palais de la musique et des Congrès. Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.

Inscriptions sur www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « Orchestre », puis « concours et recrutements » le vendredi 8 janvier 2027 au plus tard.

PROGRAMME

- Le programme sera précisé le 15 octobre 2026
- Les traits d'orchestre sont téléchargeables sur notre site internet www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « concours et recrutements »

Un-e accompagnateur-trice officiel-le sera à la disposition des candidats.

Les répétitions (gratuites) ont lieu la veille du concours, dans la limite des créneaux disponibles. Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter la régie de l'Orchestre par mail au plus tard mardi 12 janvier 2027 à l'adresse suivante : OrchestrePhilharmoniqueConcours@strasbourg.eu.

CONDITIONS D'EXERCICE

Prise de fonction : À déterminer d'un commun accord

Obligations contractuelles : 30 services/mois

Rémunération : En référence à la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, la rémunération brute mensuelle s'établit à partir de 3 912,99 €, décomposés comme suit :

- Traitement mensuel brut : 3 293,34 € (indice majoré 669). Le classement indiciaire dépend de l'expérience professionnelle et artistique.
- Indemnité de résidence : 1 % du traitement mensuel brut/mois
- Régime indemnitaire en trois volets :
 - Part 1 incluant l'indemnité vestimentaire : 219,05 €/mois
 - Part 2 pour usure et entretien des instruments : 90,47 €/mois
 - Part 3 : 1/12^e du (traitement mensuel brut + indemnité de résidence) /mois

Compléments de rémunération :

- Forfait audiovisuel : 1 827 €/an
- Avance sur redevance : 160 €/an
- Participation aux frais de transport et forfait mobilité durable (le cas échéant)
- Supplément familial de traitement (le cas échéant)
- Participation possible de l'Orchestre à la couverture mutuelle et à la prévoyance

Avantages :

- Prestations d'action sociale proposées par le CNAS
- Tarifs préférentiels pour certains établissements culturels et sportifs